



DÉLIBÉRATION N°2026-59

Séance du mardi 30 juin 2026

LE 30 JUIN 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 JUIN 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19
Présents 13
Votants 19

Présents : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU avait donné pouvoir à Mme Eloise BURR
Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à M. Philippe GIRAUD-CHATILLON
M. Laurent VIAL avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à Mme Chrystelle FAURE
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL
M. Mickaël CHAPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO

Absent :

Secrétaire de séance : M. Philip VALANDRO

OBJET : SUBVENTIONS DE PROJET A UNE ASSOCIATION

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques, modifiée,

Vu la demande formulée par l'association LEZARDS D'U,

Il est proposé au Conseil Municipal la subvention de projet pour 2026 ci-dessous :

ASSOCIATION	PROJET	SUBVENTION 2026
LÉZARDS D'U	Festa Fogassa	1 000 €
TOTAL SUBVENTIONS DE PROJET 2026		1 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la subvention proposée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philip VALANDRO
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 03/07/2026

et de sa publication le 03/07/2026

et/ou de sa notification le _____